

mis sur internet le 18 mars 2024

Envoyé en préfecture le 15/03/2024

Reçu en préfecture le 15/03/2024

Publié le

ID : 022-212202154-20240312-DB202412MARS744-DE



Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc

COMMUNE DE PLOUFRAGAN
DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2024

Convocation du 6 mars 2024
Liste des délibérations affichée et publiée
sur internet le 14 mars 2024

L'an deux mille vingt quatre, le douze mars à 19h00, le conseil municipal de la commune de PLOUFRAGAN s'est réuni en session ordinaire, à l'hôtel de ville, après convocation légale, sous la présidence de Mme Pascale GALLERNE, Maire-Adjointe.

PRESENTS : Pascale GALLERNE, Annie LABBE, Anthony DECRETON, Maryse LAURENT, Xavier BIZOT, Viviane BOULIN, Mari COURTAS, Patrick COSSON, Michel JUHEL, Annick MOISAN, Marie-Ange LE FLANCHEC, Pierre-Jean SALAUN, Christine ORAIN-GROVALET, Pascale LABBE, Gabrielle GOUEDARD, Emmanuel LE NOA, Pierre-Yves BRUNEL, Céline PESTEL, Séverine TRETON, Yann LE GUEDARD, Luc STRIDE, Julie LEMAIRE, Romuald LABARRE, Maxime LE CRONC, Jean-Pierre HAMON, Paul PERSONNIC, Christophe TRONET, Marie-Hélène PASCO et Martial COLLET

ABSENTS : Rémy MOULIN (donne pouvoir à Anthony DECRETON)
Bruno BEUZIT (donne pouvoir à Xavier BIZOT)
Pascal DUBRUNFAUT (donne pouvoir à Viviane BOULIN)
David ROUALEN (donne pouvoir à Patrick COSSON)

SECRETAIRE DE SEANCE : Patrick COSSON

Membres en exercice : 33

Présents : 29

Votants : 33

MOTION

2024-744 MOTION DE SOUTIEN AU COLLECTIF « RIVERAINS DE LA RD 45 »

Suite à la décision du Président du Conseil Départemental des Côtes d'Armor de ne pas prolonger les travaux de la rocade de contournement Sud de Saint-Brieuc sur son tracé initial, des riverains de la RD 45 rejoints par des habitants de Ploufragan, se sont constitués en collectif, pour partager leur incompréhension, manifester leur mécontentement et leurs inquiétudes.

Ce collectif « riverains de la RD 45 » a adressé au conseil municipal de Ploufragan une motion afin que celui-ci lui apporte son soutien.

LECTURE DE LA MOTION PAR M. DECRETON :

« Mesdames et Messieurs les élus (es),

En ce début d'année 2024, des riverains de la RD45 rejoints par la suite par d'autres habitants de Ploufragan, se sont constitués en collectif, pour partager leur incompréhension, manifester leur mécontentement et leurs inquiétudes suite à la décision du Président du

Conseil Départemental des Côtes d'Armor, de ne pas prolonger les travaux de la rocade de contournement Sud de Saint-Brieuc sur son tracé initial. Certains de nos membres ont participé à toutes les actions engagées par le collectif de Trémuson. Le collectif des Riverains de la RD45 a mené sa propre action le lundi 12 février dernier autour du giratoire de la Croix Tual.

Nous ne pouvons nous satisfaire de cette décision prise sans concertation et ne tenant pas compte des populations vivant à proximité immédiate du tracé de substitution envisagé par le Conseil Départemental des Côtes d'Armor. Nous subissons déjà, depuis de trop nombreuses années, les nuisances induites par un trafic toujours important : bruit, pollution, dangerosité, etc. Nous nous inquiétons du trajet emprunté par ce flux de véhicules à travers un espace naturel préservé et en surplomb d'une réserve d'eau potable stratégique. Pour toutes ces raisons, il nous apparaît évident que cette route départementale ne peut et ne doit pas se substituer à un axe de contournement tel qu'il a été défini à l'origine et comme réalisé sur la portion Le Perray/Merlet.

Nous sommes conscients des enjeux environnementaux et financiers inhérents à la finalisation de cette rocade. A ce titre, le projet « dégradé » tel qu'il nous a été présenté lors d'une entrevue par Monsieur le Président de Saint-Brieuc Agglomération nous semble pertinent et en cohérence avec ces impératifs.

Nous ne prônons pas le recours systématique à la voiture et encourageons comme d'autres, les mobilités douces pour les déplacements. Cependant, sans en avoir été demandeurs, nous subissons les effets néfastes de cette rocade inachevée. Les chiffres actuels du trafic parlent d'eux-mêmes et cette réalité est bien présente au quotidien sous nos fenêtres. Il nous apparaît urgent et primordial de gérer et de réguler ce trafic afin de préserver la qualité de vie des riverains de la RD45. Cette préoccupation qui fut celle des élus de l'époque ayant érigé en priorité la sécurité et le bien-être des habitants de la Croix Gibat ou du Créach, nous la sollicitons aujourd'hui de votre part.

Nous espérons que cette motion proposée aux membres élus du conseil municipal de notre commune, recevra un accueil bienveillant et attentif, nous assurant ainsi de vos encouragements et de votre soutien dans notre démarche.

Soyez assurés, Mesdames et Messieurs, de notre détermination à poursuivre notre engagement et restons disponibles pour vous faire part de tout renseignement complémentaire, sur la vie quotidienne des habitants et citoyens que nous représentons.

Les porte-paroles du collectif ».

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée,

- **par 29 voix** (Anthony DECRETON et Patrick COSSON ne prennent pas part au vote)

- **et 2 abstentions** (Maryse LAURENT, Christine ORAIN-GROVALET)

- **DECIDE D'ADOPTER** la motion de soutien du collectif des riverains de la RD 45 telle que présentée ci-dessus.

A Ploufragan, le 14 mars 2024

LA PRESIDENTE DE SEANCE
Pascale GALLERNE



LE SECRETAIRE DE SEANCE
Patrick COSSON

